

Commune de BASLIEUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE ORDINAIRE
Délibération 2026-4-1**

27 mars 2026

Etai(en)t présent(s) : MULDER Daniel, PANCHOUT Christa, JACQUEMIN Adrien, AKIL Dalila, BOUVEUR Bernard, FORDOXCEL Carole, PANCHOUT François, CONRARD Laura, CONRARD Maxime, GONDA Gabrielle, RICHY Georges, MOREY Sandrine, KEBERLE Jean-Luc, MANENTI Oriane, BOTTEGA Romain

Etai(en)t excusé(s) :

Etai(en)t absent(s) :

M. RICHY Georges a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du 12 février 2026

Le Maire fait lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Le conseil municipal

Avec 15 voix POUR

-APPROUVE le procès-verbal du 12 février 2026



Pour extrait conforme

Le Maire,
MULDER Daniel

Commune de **BASLIEUX**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE ORDINAIRE
Délibération 2026-4-2

27 mars 2026

Etai(en)t présent(s) : MULDER Daniel, PANCHOUT Christa, JACQUEMIN Adrien, AKIL Dalila, BOUVEUR Bernard, FORDOXCEL Carole, PANCHOUT François, CONRARD Laura, CONRARD Maxime, GONDA Gabrielle, RICHY Georges, MOREY Sandrine, KEBERLE Jean-Luc, MANENTI Oriane, BOTTEGA Romain

Etai(en)t excusé(s) :

Etai(en)t absent(s) :

M. RICHY Georges a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Indemnités du Maire et des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24 ;

Vu le décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 ;

Considérant que lorsque le conseil municipal est renouvelé, les indemnités de ses membres, à l'exception de l'indemnité du maire, sont fixées par délibération. Cette délibération intervient dans les trois mois suivant l'installation du conseil municipal ;

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions des élus concernés dans la limite des taux maxima prévus par la loi ;

Considérant que le maire va percevoir une indemnité de fonction fixée à un taux maximal de par la loi (44,3%) et que le conseil municipal n'a pas à délibérer sur ce taux et ne peut de lui-même la diminuer ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

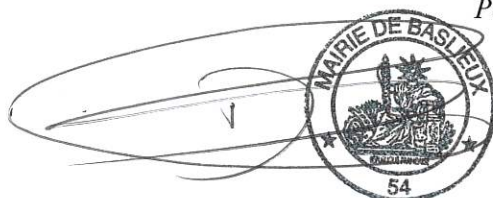
Au 1^{er} janvier 2026, l'Indice Brut 1027 correspond à : 4 110,52 €

Que le montant des indemnités de fonction des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par les articles L.2123-23 et L.2123-24 du code général des collectivités territoriales, fixé aux taux suivants :

Maire	44,3%	1 820,96 € brut
Adjoints	11,7%	483,81 € brut

Que l'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L.2123-22 à L.2123-24 du code général des collectivités territoriales ;

Que les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget communal.



Pour extrait conforme

Le Maire,
MULDER Daniel



Commune de BASLIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE ORDINAIRE

Délibération 2026-4-3

27 mars 2026

Etai(en)t présent(s) : MULDER Daniel, PANCHOUT Christa, JACQUEMIN Adrien, AKIL Dalila, BOUVEUR Bernard, FORDOXCEL Carole, PANCHOUT François, CONRARD Laura, CONRARD Maxime, GONDA Gabrielle, RICHY Georges, MOREY Sandrine, KEBERLE Jean-Luc, MANENTI Oriane, BOTTEGA Romain

Etai(en)t excusé(s) :

Etai(en)t absent(s) :

M. RICHY Georges a été élu secrétaire de séance.

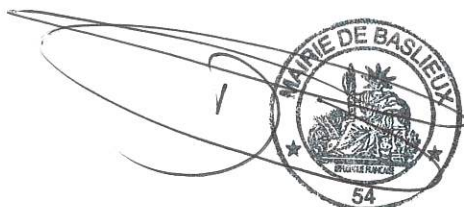
OBJET : Délégations au Maire

Le président expose que les articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales donnent au conseil municipal la possibilité de déléguer au maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée.

Il invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte, après en avoir donné lecture.

Afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale, le conseil municipal décide de donner au maire les délégations suivantes pour la durée du présent mandat :

- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Le Maire sera compétent pour tous les marchés dont le montant est inférieur à 2000€ TTC.
- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L.211-2 à L.211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code ;



Pour extrait conforme

Le Maire,
MULDER Daniel

- Exercer ou déléguer, en application de l'article L.214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal (hors bâtiments communaux), le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du même code ;
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal de 10 000€ ;
- Donner, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;



Commune de BASLIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE ORDINAIRE Délibération 2026-4-4

27 mars 2026

Etai(en)t présent(s) : MULDER Daniel, PANCHOUT Christa, JACQUEMIN Adrien, AKIL Dalila, BOUVEUR Bernard, FORDOXCEL Carole, PANCHOUT François, CONRARD Laura, CONRARD Maxime, GONDA Gabrielle, RICHY Georges, MOREY Sandrine, KEBERLE Jean-Luc, MANENTI Oriane, BOTTEGA Romain

Etai(en)t excusé(s) :

Etai(en)t absent(s) :

M. RICHY Georges a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Désignation des conseillers communautaires

Vu le code général des collectivités territoriales ;

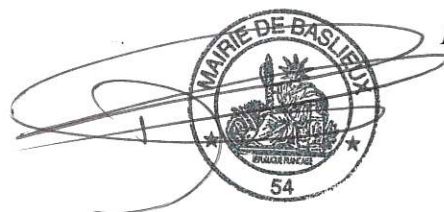
Vu la nécessité de désigner 2 délégués communautaires auprès de la Communauté de Commune Terre Lorraine du Longuyonnais ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder à la désignation des délégués ;

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉSIGNE les deux conseillers communautaires :

- Daniel MULDER
- Christa PANCHOUT



Pour extrait conforme
Le Maire,
MULDER Daniel



Commune de BASLIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE ORDINAIRE
Délibération 2026-4-5

27 mars 2026

Etai(en)t présent(s) : MULDER Daniel, PANCHOUT Christa, JACQUEMIN Adrien, AKIL Dalila, BOUVEUR Bernard, FORDOXCEL Carole, PANCHOUT François, CONRARD Laura, CONRARD Maxime, GONDA Gabrielle, RICHY Georges, MOREY Sandrine, KEBERLE Jean-Luc, MANENTI Oriane, BOTTEGA Romain

Etai(en)t excusé(s) :

Etai(en)t absent(s) :

M. RICHY Georges a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Désignation des délégués au SIVU Chenil du Joli Bois

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de procéder à la désignation de deux délégués afin de représenter la commune au SIVU Chenil du Joli Bois.

Considérant que le conseil municipal doit procéder à la désignation des délégués ;

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉSIGNE les deux délégués au SIVU Chenil du Joli Bois :

- Georges RICHY
- Carole FORDOXCEL



Pour extrait conforme
Le Maire,
MULDER Daniel

Commune de BASLIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE ORDINAIRE
Délibération 2026-4-6

27 mars 2026

Etai(en)t présent(s) : MULDER Daniel, PANCHOUT Christa, JACQUEMIN Adrien, AKIL Dalila, BOUVEUR Bernard, FORDOXCEL Carole, PANCHOUT François, CONRARD Laura, CONRARD Maxime, GONDA Gabrielle, RICHY Georges, MOREY Sandrine, KEBERLE Jean-Luc, MANENTI Oriane, BOTTEGA Romain

Etai(en)t excusé(s) :

Etai(en)t absent(s) :

M. RICHY Georges a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Désignation des délégués au SISCODELB

Le SISCODELB est le syndicat d'électricité qui regroupe 114 communes de l'arrondissement de Briey (toutes sauf 1 qui est une régie municipale). Depuis plusieurs années, il a transféré ses compétences au SDE 54, le Syndicat Départemental d'Electricité, mais a continué à perdurer. Il n'était au final qu'une sorte de « boîte aux lettres ».

Aussi, en 2026, la Préfecture a indiqué que le SISCODELB va disparaître pour devenir un collège du SDE54.

Ainsi, la commune doit désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant qui composeront un collège du SDE54 nommé le « collège des communes isolées ».

Considérant que le conseil municipal doit procéder à la désignation des délégués ;

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉSIGNE les deux délégués au SISCODELB :

- Titulaire : Daniel MULDER
- Suppléant : Christa PANCHOUT



Pour extrait conforme
Le Maire,
MULDER Daniel

Commune de BASLIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE ORDINAIRE
Délibération 2026-4-7

27 mars 2026

Etai(en)t présent(s) : MULDER Daniel, PANCHOUT Christa, JACQUEMIN Adrien, AKIL Dalila, BOUVEUR Bernard, FORDOXCEL Carole, PANCHOUT François, CONRARD Laura, CONRARD Maxime, GONDA Gabrielle, RICHY Georges, MOREY Sandrine, KEBERLE Jean-Luc, MANENTI Oriane, BOTTEGA Romain

Etai(en)t excusé(s) :

Etai(en)t absent(s) :

M. RICHY Georges a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Désignation des délégués à l'Association Foncière de Remembrement

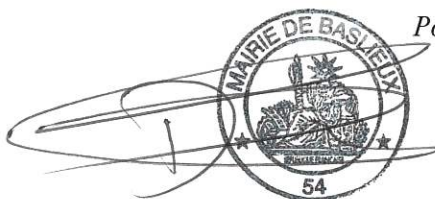
Le Maire fait part à l'Assemblée de la nécessité de procéder à l'élection des délégués pour l'AFR.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉSIGNE les délégués à l'AFR :

- CORDONNIER Claude | LAIX
- PIERSON Jean-Paul | CHENIERES
- CHENUT Daniel | LAIX
- PIERÇON Xavier | BASLIEUX



Pour extrait conforme

Le Maire,
MULDER Daniel



Commune de BASLIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE ORDINAIRE
Délibération 2026-4-8

27 mars 2026

Etai(en)t présent(s) : MULDER Daniel, PANCHOUT Christa, JACQUEMIN Adrien, AKIL Dalila, BOUVEUR Bernard, FORDOXCEL Carole, PANCHOUT François, CONRARD Laura, CONRARD Maxime, GONDA Gabrielle, RICHY Georges, MOREY Sandrine, KEBERLE Jean-Luc, MANENTI Oriane, BOTTEGA Romain

Etai(en)t excusé(s) :

Etai(en)t absent(s) :

M. RICHY Georges a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Désignation des délégués au SIEP

Le Maire fait part à l'Assemblée de la nécessité de procéder à l'élection des délégués pour le SIEP.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉSIGNE les délégués au SIEP :

- Bernard BOUVEUR
- Dalila AKIL



Pour extrait conforme
Le Maire,
MULDER Daniel



Commune de BASLIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE ORDINAIRE
Délibération 2026-4-9

27 mars 2026

Etai(en)t présent(s) : MULDER Daniel, PANCHOUT Christa, JACQUEMIN Adrien, AKIL Dalila, BOUVEUR Bernard, FORDOXCEL Carole, PANCHOUT François, CONRARD Laura, CONRARD Maxime, GONDA Gabrielle, RICHY Georges, MOREY Sandrine, KEBERLE Jean-Luc, MANENTI Oriane, BOTTEGA Romain

Etai(en)t excusé(s) :

Etai(en)t absent(s) :

M. RICHY Georges a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Désignation d'un correspondant Défense

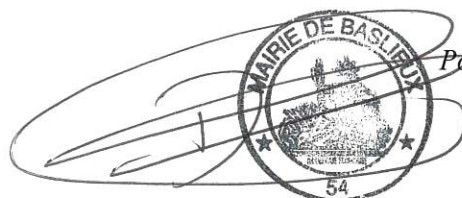
Le Maire fait part à l'Assemblée de la nécessité de procéder à l'élection d'un correspondant Défense

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉSIGNE le correspondant Défense :

- Georges RICHY



Pour extrait conforme

Le Maire,
MULDER Daniel



Commune de BASLIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE ORDINAIRE Délibération 2026-4-10

27 mars 2026

Etai(en)t présent(s) : MULDER Daniel, PANCHOUT Christa, JACQUEMIN Adrien, AKIL Dalila, BOUVEUR Bernard, FORDOXCEL Carole, PANCHOUT François, CONRARD Laura, CONRARD Maxime, GONDA Gabrielle, RICHY Georges, MOREY Sandrine, KEBERLE Jean-Luc, MANENTI Oriane, BOTTEGA Romain

Etai(en)t excusé(s) :

Etai(en)t absent(s) :

M. RICHY Georges a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Commissions communales

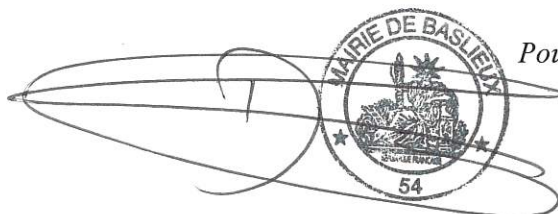
Le Maire fait part à l'Assemblée qu'il convient de constituer les différentes commissions.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE la création de différentes commissions constituées comme suit :

COMMISSIONS	Finances	Fêtes et cérémonies	Travaux
Responsables	Daniel MULDER	Dalila AKIL	Adrien JACQUEMIN
Conseillers Municipaux	TOUS	Carole FORDOXCEL Georges RICHY Gabrielle GONDA	Laura CONRARD Bernard BOUVEUR Romain BOTTEGA Maxime CONRARD

COMMISSIONS	Bois	Jeunesse	Communication
Responsables	Gabrielle GONDA	Oriane MANENTI	Sandrine MOREY
Conseillers Municipaux	Jean-Luc KEBERLE Romain BOTTEGA	Sandrine MOREY Laura CONRARD Bernard BOUVEUR	François PANCHOUT



Pour extrait conforme

Le Maire,
MULDER Daniel

COMMISSIONS	Contrôle des listes électorales
Responsables	
Conseillers Municipaux	



Commune de BASLIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE ORDINAIRE Délibération 2026-4-11

27 mars 2026

Etai(en)t présent(s) : MULDER Daniel, PANCHOUT Christa, JACQUEMIN Adrien, AKIL Dalila, BOUVEUR Bernard, FORDOXCEL Carole, PANCHOUT François, CONRARD Laura, CONRARD Maxime, GONDA Gabrielle, RICHY Georges, MOREY Sandrine, KEBERLE Jean-Luc, MANENTI Oriane, BOTTEGA Romain

Etai(en)t excusé(s) :

Etai(en)t absent(s) :

M. RICHY Georges a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Commission Communale des Impôts Directs

Le Maire fait part à l'Assemblée qu'il convient de constituer les différentes commissions.

Monsieur le Maire expose que l'article 1650 du code général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué. Il informe le Conseil de la nécessité de revoir la composition de la commission communale des impôts directs suite aux élections générales qui viennent d'avoir lieu cette année et en rappelle les différentes missions.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉSIGNE la liste de la commission communale des impôts directs comme suit :

Commissaires titulaires

BASLIEUX

PANCHOUT Christa	28/04/1984	24 rue du 151 ^e RIM
FAVIA Hubert	24/03/1975	5 rue Jean Moulin
TOMBOLAN Jennifer	28/05/1999	2 allée des sapins
ENTZINGER Stéphane	24/02/1970	9 route de Pierrepont
BOUVEUR Bernard	12/06/1958	3 rue Jean Jaures
CARPENTIER Daniel	27/11/1950	4 rue Jean Jaures
DELHOTAL François	27/01/1944	6 rue Jean Jaures
SOBLET Philippe	09/10/1956	22 rue du 22 août 1914
FRANCOIS Noël	22/12/1951	2 rue Jean Jaures
MULDER Guy	30/03/1960	18 rue des cités

Extérieurs

ANDRE Serge	04/02/1962	10 rue des Moissonneurs 54620 DONCOURT LES LONGUYON
RODANGE Jean-Marie	19/05/1970	2 impasse de la cour 54720 LAIX



Pour extrait conforme

Le Maire,
MULDER Daniel

Commissaires suppléants**BASLIEUX**

PIERCON Laurent	23/05/1968	11 rue des près (Doncourt-Cités)
SCHMITZ Jocelyn	26/01/1952	10 rue du 151è RIM
THOMAS Patrick	31/12/1962	3 place de la république
GUITTON Pierre	14/06/1966	31 rue du 151è RIM
BARBONI Philippe	28/04/1969	2Ter rue Jean Moulin
AKIL Dalila	16/01/1961	24 Grand Rue (Doncourt-Cités)
PANCHOUT François	09/09/1983	24 rue du 151è RIM
GONDA Gabrielle	23/07/1962	26 rue des cités
PHILIPPOT Rémi	01/03/1967	23 rue du 151è RIM
BALDIN Yves	23/11/1960	4b rue Jean Moulin

Extérieurs

DORION Denis		21 rue de l'Hotel de Ville 54260 LONGUYON
SAUVAGE Olivier		1 rue Patres 54620 DONCOURT LES LONGUYON